AMO OPCU NPRU, quartiers Triennal-Aiglon à Boulogne-sur-Mer et Tour du Renard à Outreau

Communauté d'Agglomération du Boulonnais

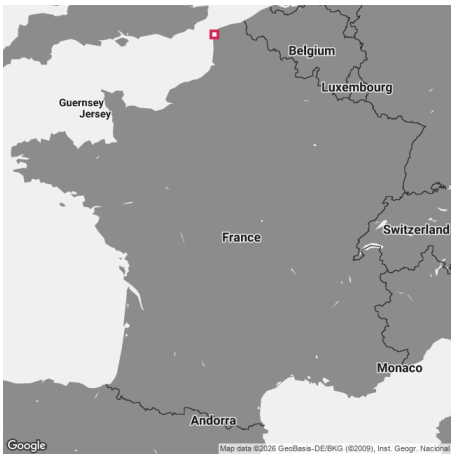

Type de mission: Pilotage et conduite de projets

Maître d'ouvrage: Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Coût du projet :

directeur de mission : Gaël Curet

Année: 2018 - 2025

Equipe: Perspectives Urbaines et Sociales

Programme:

Acteurs: Etat (DDTM, Préfecture), ANRU, Collectivités Territoriales (Villes d'Outreau et de Boulogne-sur- Mer, Département, Région, EPCI), Bailleur sociaux (Pas-de-Calais Habitat, Urbaviléo).

Consultants mobilisés: Gaël Curet, Delphine Lacroix, Mélinda Ouraga

Montant de la mission: 249 741 € HT

Composantes de la mission:

- ■■■■■■■■■■ Conseil stratégique
- ■■■■■□□□□□ Etudes urbaines
- ■■■■■■■■■■ Animation partenariale
- ■■■■■■■■■■ Planification
- ■■■■■■□□□□ Outils de gestion
- □□□□□□□□□□ Coordination inter chantiers
- ■■■■■■□□□□ Ingénierie financière
- □□□□□□□□□□ Gestion urbaine de proximité
- □□□□□□□□□□ Insertion par l'activité économique
- □□□□□□□□□□ Cohésion sociale
- □□□□□□□□□□ Concertation
- □□□□□□□□□□ Capitalisation

Enjeux de la mission

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais dispose de deux sites inscrits au NPNRU, l'un d'intérêt national (Triennal – Aiglon à Boulogne-sur-Mer) et l'autre d'intérêt régional (La Tour du Renard à Outreau). Ces deux quartiers ont une taille et un contexte très différents. Ils s'inscrivent néanmoins dans une stratégie cohérente à l'échelle de l'agglomération, en lien avec le contrat de ville.
Le passage du projet en Comité National d'Engagement de l'ANRU s'est déroulé le 04/01/2016. La Convention de renouvellement urbain a été signée en octobre 2022. Dans le cadre d'un groupement de commandes dont la CAB est mandataire, cette mission vise à accompagner les maîtres d'ouvrages et partenaires du projet dans la mise en oeuvre opérationnelle du programme de travail, en adéquation avec les exigences des partenaires et financeurs du NPRU.

Contenu de la mission

- Assurer une coordination opérationnelle efficace du dispositif en tenant compte des enjeux à l'échelon intercommunal.
- Assister la Communauté d'agglomération et les deux villes dans les procédures administratives, juridiques et financières.
- Assurer un suivi du dispositif de gestion financière avec tous les partenaires (prévision des dépenses et des subventions de tous les maîtres d'ouvrage).
- Assurer le suivi partenarial commun aux différents acteurs : phasage des opérations.
- Participer à l'organisation des comités de pilotage annuels du contrat de ville dont le NPNRU est un des volets.
- Vérifier et faire respecter les engagements fixés dans la convention NPNRU e notamment en termes de calendrier d'exécution des opérations conventionnées et de respect des modalités financières (production de tableaux de bord).
- Proposer des mesures palliatives ou correctives si nécessaire.
- Animer les groupes techniques de suivi de la convention aux différents niveaux (CAB e chacune des deux villes).
- Animer la revue de projet annuelle pour chacune des 2 villes.